

SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée**

QUE le 2 juillet 2019, le règlement 2019-364, concernant la protection et la sécurité contre l'incendie, a été adopté.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture; le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité : <http://st-jean.iledorleans.com/>.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 3 juillet 2019

Andrée Martin-Lambert
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
